



NOUVELLES DU CONSEIL

AVRIL 2018

Cette édition des nouvelles du Conseil vous présente les points d'information et les résolutions adoptées lors de la réunion ordinaire du 9 avril et la réunion extraordinaire du 18 avril.

1. **Approbation d'un nouveau service de transport public entre North Hatley et Magog;**
2. **Approbation d'une demande de subvention pour couvrir les coûts de la Fête nationale;**
3. **Adoption d'un nouveau règlement portant sur les dérogations mineures et la démolition de bâtiments.**

1. **Approbation d'un nouveau service de transport public entre North Hatley et Magog.**

Pour faire suite à l'adoption par le Conseil de la politique et du plan d'action municipalité amie des aînés (MADA) de North Hatley et à la formation du comité de suivi de cette politique et de ce plan, le Conseil a approuvé un projet pilote d'une durée d'un an qui rendra disponible aux citoyens un transport public entre North Hatley et Magog. Ce service dont les détails suivent sera disponible à tous les citoyens :

- **Service de transport le premier vendredi de chaque mois à partir du 1^{er} juin 2018 jusqu'au 3 mai 2019**
 - **DE NORTH HATLEY (kiosque touristique) À MAGOG (Galeries Orford et centre-ville) :**
 - Départ à 10 h 45 / Arrivées à 11 h 15 et 11 h 30
 - **DE MAGOG (Galeries Orford et centre-ville) À NORTH HATLEY (kiosque touristique) :**
 - Départ à 14 h 15 et 14 h 30 / Arrivée à 15 h
- **PLUS un service additionnel de 12 mercredi soir durant l'automne 2018 et le printemps 2019**
 - Septembre / octobre 2018 (6 semaines) et avril / mai 2019 (6 semaines) – Dates à confirmer
 - **NORTH HATLEY (kiosque touristique) À MAGOG (centre-ville) :**
 - Départ à 17 h 30 et arrivée à 18 h 15
 - **MAGOG (centre-ville) À NORTH HATLEY (kiosque touristique) :**
 - Départ à 20 h 30 et arrivée à 21 h 15
- Le coût pour les utilisateurs du service est de 3,50 \$ par passage (7,00 \$ pour l'aller-retour) et les passagers doivent s'enregistrer auprès de la MRC pour avoir accès au service (l'enregistrement est gratuit et il peut se faire par le biais de la municipalité).
- Le coût de l'aller-retour pour la municipalité sera de 35 \$ (avec un minimum de 5 passagers) à 0 \$ (si 10 passagers utilisent le service).
- Notez que ce service est rendu possible grâce à une subvention du gouvernement provincial et la coordination du service est effectuée par la MRC Memphrémagog.

UNE SÉANCE D'INFORMATION SPÉCIALE PORTANT SUR CE NOUVEAU SERVICE DE TRANSPORT SE TIENDRA AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE NORTH HATLEY LE JEUDI 17 MAI À 10 H.

SI VOUS AVEZ BESOIN D'UN TRANSPORT POUR ASSISTER À CETTE SÉANCE D'INFORMATION, S.V.P., CONTACTEZ MME NATACHA PRINCE AU 819 842-2754

2. **Approbation d'une demande de subvention pour couvrir les coûts de la Fête nationale.**

L'été sera bientôt là et la municipalité célébrera à nouveau la fête nationale et la fête du Canada. Afin d'obtenir du financement du gouvernement provincial pour la célébration de la fête nationale, le Conseil a adopté une résolution approuvant une demande de subvention pour couvrir les coûts des activités planifiées pour le 24 juin, incluant des concerts, des décorations et des activités pour les enfants. Les détails pour ces deux fêtes, en plus des autres activités de l'été, seront disponibles dans les prochaines semaines.

3. **Adoption d'un nouveau règlement portant sur les dérogations mineures et la démolition de bâtiments.**

Deux nouveaux règlements portant sur les dérogations mineures et sur la démolition des bâtiments ont été adoptés par le Conseil lors d'une réunion extraordinaire le 18 avril. Le règlement sur les dérogations mineures établit les lignes directrices et les procédures pour la soumission de projets qui ne cadre pas avec le règlement d'urbanisme en vigueur, mais qui peut constituer un préjudice au demandeur s'il est strictement appliqué. Le règlement sur la démolition de bâtiments vise à protéger les édifices patrimoniaux et aussi à établir les lignes directrices pour l'utilisation du terrain après la démolition. Les deux règlements précisent aussi les documents qui doivent être présentés et les procédures qui seront suivies pour le dépôt de ces projets. Des copies de ces deux règlements sont disponibles sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : <http://www.northhatley.org/fr/municipalite/renseignements-generaux/reglements-municipaux/>

Ceci complète l'édition d'avril des Nouvelles du Conseil. Rappelez-vous de nous faire parvenir vos questions et préoccupations à communication@northhatley.org ou par la poste à Le Conseil municipal; Village de North Hatley; 3125, chemin Capelton; North Hatley (Québec); J0B 2C0. *Abonnez-vous gratuitement à notre bulletin électronique afin de recevoir les Nouvelles du Conseil et les autres publications municipales par courriel et demeurez informé des réunions du conseil et des avis municipaux importants. Rendez-vous simplement sur le site Internet de la municipalité à www.northhatley.org et suivez les instructions qui apparaissent dans le coin inférieur droit de la page d'accueil pour vous abonner.*